



Procès-verbal

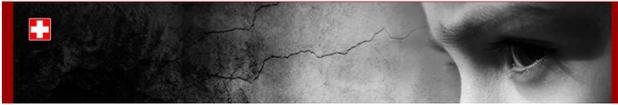
Date: 27 octobre 2014
Destinataires: Participants à la Table ronde, y compris leurs remplaçants, et autres participants conformément à la liste ci-après

Référence / N° de dossier: COO.2180.109.7.136271 / 922/2014/00793

Procès-verbal de la 8^e séance de la Table ronde du 1^{er} octobre 2014

Président:	Luzius Mader	Délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) Office fédéral de la justice
Participants avec droits de vote:	Renate Amstutz	Union des villes suisses
	Olivier Baud	Fondation officielle de la Jeunesse
	Ursula Biondi	Représentante des personnes placées par décision administrative
	Daniel Cevey	Victime
	Jean-Louis Claude	Victime
	Felix Frey	Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)
	Kurt Gradolf	Représentant des personnes stérilisées de force
	Margrith Hanselmann	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
	Lisa Hilafu	Représentante des personnes adoptées de force
	Thomas Huonker	Représentant des personnes placées
	Andreas Jost	Victime
	Peter Kopp	Union suisse des paysans (USP)
	David Oberholzer	CURAVIVA, association des homes et institutions sociales suisses
	Alfred Ryter	Victime
	Marco Schmid	Conférence des évêques suisses
	René Schüpbach	Victime

	Uschi Waser	Représentante des Yéniches
	Diana Wider	Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)
	Maria-Luisa Zürcher	Association des communes suisses
Participants sans droit de vote:	Pierre Avanzino	Représentant des historiens
	Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Beat Gnädinger	Conférence des directeurs d'archives suisses (CDA)
	Martin Lengwiler	Représentant des historiens
	Loretta Seglias	Représentante des historiens
Invités:	Patricia Kaiser	Office fédéral de la justice
	Marco Ronzani	Coach du forum des victimes
	Claudia Scheidegger	Office fédéral de la justice / Aide immédiate MCFA
	Nina Schneider	Office fédéral de la justice
	Iris Widmer	Office fédéral de la justice
	Clément Wieilly	Victime
Procès-verbal:	Rahel Müller	Office fédéral de la justice
Excusés:	Mirjam Aebischer	Integras, association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
	Elsbeth Aeschlimann	Centre de consultation pour l'aide aux victimes Zurich
	Wolfgang Bürgstein	Conférence des évêques suisses
	Jacqueline Fehr	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Simon Hofstetter	Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)
	Elisabeth Keller	Commission fédérale pour les questions féminines
	Annegret Wigger	Représentante des sciences sociales



1 Début de la séance: 14 h 00

2 **1. Accueil et informations générales**

3 Le délégué ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et annonce les per-
4 sonnes excusées.

5 Clément Wieilly se présente brièvement et parle de l'association qu'il a fondée et qui vise à
6 rendre aux victimes leur dignité.

7 Pour des raisons d'organisation, la 8^e séance de la Table ronde (TR) n'est exceptionnelle-
8 ment pas enregistrée. On s'assurera que les prochaines séances puissent l'être.

9 **2. Composition de la Table ronde**

10 Le délégué propose M. Wieilly comme successeur de Mme Scheidegger. Cette proposition
11 est bien accueillie.

12 Remarque ajoutée au PV : une liste actualisée des participants à la TR sera mise en
13 ligne sous peu sur le site www.mcfa.ch.

14 Le délégué estime qu'il n'y a pas de raison d'apporter d'autres modifications à la composition
15 de la TR. Le sujet peut toutefois être discuté.

16 Mme Biondi espère que le départ de certains participants n'affaiblira pas la capacité de la TR
17 à remplir sa mission. M. Claude souligne l'importance de continuer à participer à la TR.

18 Le délégué informe que la succession de Mme Zürcher fait l'objet d'une discussion avec
19 l'association des communes suisses.

20 Il évoque l'éventuelle participation de M. Savary, qui a manifesté son intérêt pour la TR. La
21 TR n'a pas à se prononcer sur ce point au cours de la séance. Les participants en discutent,
22 mais ne prennent pas de décision.

23 **3. Informations**

24 **3.1 Mesures proposées: état des travaux (Confédération et cantons)**

25 Le délégué informe la TR que le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de la TR le
26 19 septembre 2014. Une prochaine étape importante sera la mise en place de la commission
27 indépendante d'experts prévue par la loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées
28 par décision administrative et l'étude de faisabilité d'un éventuel programme national de re-
29 cherche en vue d'un travail global sur les mesures de coercition à des fins d'assistance. Le
30 Conseil fédéral discutera fin octobre d'une proposition sur ces deux points.

31 L'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un projet de loi est un autre point important. Le
32 Conseil fédéral mènera une discussion sur le sujet en novembre 2014.

33 Le délégué évoque d'autres mesures déjà mises en œuvre, comme les recommandations
34 sur le traitement de l'aide immédiate sur le plan fiscal et sur le plan des poursuites et la re-

1 commandation sur la non-prise en compte de l'aide immédiate dans l'aide sociale. La propo-
2 sition d'émettre une pièce et un timbre commémoratifs est en train d'être traitée.

3 Mme Hanselmann donne des informations sur la séance du comité directeur de la CDAS du
4 5 septembre 2014, lors de laquelle il a pris connaissance du rapport de la TR. Elle cite une
5 lettre de la CDAS du 8 septembre 2014 recommandant aux directeurs cantonaux des af-
6 faires sociales entre autres de ne pas prendre en compte l'aide immédiate dans le calcul de
7 l'aide sociale.

8 Remarque ajoutée au PV: Les recommandations seront mises en ligne sous peu sur le
9 site www.mcfa.ch.

10 Lors de leur rencontre du 21 août 2014, les points de contact ont été informés du rapport de
11 la TR et des mesures proposées. En septembre, et depuis le début des travaux, 874 per-
12 sonnes avaient déjà été conseillées et prises en charge par les points de contact cantonaux.

13 Entretemps, le canton de Zurich a décidé de participer au fonds d'aide immédiate. Seuls les
14 cantons de Schwyz et de Genève n'ont pas encore fait ce pas.

15 Le délégué informe la TR que la lettre de la CDAS a aussi été adressée à la Conférence
16 suisse des institutions d'assistance publique (CSIAS). Il insiste sur le fait que les cas pro-
17 blématiques concrets doivent lui être signalés.

18 Mme Hilafu évoque six cas concrets où l'aide immédiate a été prise en compte dans le calcul
19 de l'aide sociale. Mme Braunschweig informera le délégué ultérieurement. Celui-ci demande
20 que des copies lui soient fournies. M. Huonker signale un autre cas concret.

21 Mme Hilafu signale que les services sociaux ont reçu des informations partielles sur cer-
22 taines demandes d'aide immédiate. Le délégué assure que l'OFJ et le comité pour l'aide
23 immédiate n'auraient pas transmis d'informations sans l'accord exprès des victimes. Il de-
24 mande qu'on lui signale des cas concrets.

25 **3.2 Aide immédiate (nombre de demandes, fonctionnement du comité, traitement** 26 **des demandes, finances, etc.)**

27 Le délégué estime que l'aide immédiate fonctionne très bien. Au moins 500 demandes ont
28 été déposées. Fin octobre, des versements avaient déjà été effectués pour environ 300
29 d'entre elles. Le délégué remercie Mme Scheidegger pour son important engagement.

30 Mme Biondi demande quels sont les critères pour l'octroi de l'aide immédiate.

31 Mme Scheidegger indique que, en date du 30 septembre 2014, 520 demandes avaient déjà
32 été déposées. Son service a demandé à 15 victimes de fournir plus d'informations pour que
33 leurs demandes puissent être traitées. Quatre demandes ont été refusées en raison de situa-
34 tions financières estimées non précaires. On s'attend à ce que 150 demandes environ soient
35 encore déposées d'ici la fin de l'année.

36 Mme Scheidegger explique la manière dont les demandes sont traitées. On vérifie d'abord
37 l'âge de la victime et s'il y a urgence (par ex. en cas de maladie). Elle évoque le fait que le
38 premier versement a été effectué en faveur d'une victime de 103 ans. La date de dépôt de la
39 demande est aussi un critère. A ce sujet, une confirmation de réception est envoyée pour
40 chaque demande. Un dossier est constitué pour chaque demande et transmis au comité.
41 Celui-ci traite au maximum 50 dossiers par séance. En tout, le traitement d'une demande
42 nécessite environ 5 heures. Un traitement plus rapide n'est pas possible.

43 Le canton de Vaud procède différemment : on transmet au canton de Vaud, avec l'accord
44 des personnes concernées, les cas en lien avec des mesures qu'il a ordonnées. De son côté,
45 le canton de Vaud signale les cas de personnes vivant sur son territoire, mais dont les

1 mesures en question dépendent en premier lieu de la décision d'un autre canton. Au cas où
2 cette façon de faire entraînerait plus de coûts pour le fonds d'aide immédiate que pour le
3 fonds du canton de Vaud, les parties se mettent d'accord pour compenser les différences.
4 Pour l'instant, le canton de Vaud a effectué des versements en réponse à 15 demandes.

5 Mme Scheidegger souhaite que l'on aide les personnes concernées à remplir les demandes
6 afin que celles-ci soient aussi complètes que possible, ce qui accélérerait leur traitement.

7 M. Claude informe que le canton de Vaud traite les demandes très rapidement et que la si-
8 tuation dans le canton de Genève n'est pas satisfaisante. Le délégué prend note de cette
9 critique et espère que Genève prendra une décision rapidement.

10 M. Wieilly attire l'attention sur le fait que certaines personnes malades et leurs proches ont
11 beaucoup de peine à faire face à leurs obligations financières. Le délégué aimerait qu'on
12 l'informe des cas d'urgence. Il rappelle que le règlement prévoit qu'il est exceptionnellement
13 possible d'octroyer l'aide immédiate à la deuxième génération.

14 Au sujet des critères pour déterminer les cas de précarité financière, le délégué rappelle que
15 les personnes bénéficiant de prestations complémentaires n'ont pas besoin de fournir
16 d'autres informations. Celles qui n'en bénéficient pas doivent en revanche exposer leur situa-
17 tion financière. L'évaluation se fait ensuite de la même manière que dans le domaine de
18 l'aide sociale. Mme Zürcher confirme les informations fournies par le délégué. Celui-ci insiste
19 sur le fait qu'un versement ne saurait être effectué si aucune information sur la situation fi-
20 nancière n'est fournie.

21 M. Jost aimerait avoir des chiffres concrets. Mme Zürcher explique que les prestations com-
22 plémentaires versées à une personne seule s'élèvent environ à 3000 francs par mois. Des
23 différences assez importantes existent toutefois entre cantons.

24 M. Huonker attire l'attention sur le fait que l'alimentation du fonds est limitée. Le délégué
25 rappelle que le but est de réunir entre 5 et 8 millions de francs. Si les choses continuent de la
26 même manière, cette somme devrait permettre de verser un montant moyen de 8000 francs
27 par demande. Les 5 millions devant provenir des cantons sont quasiment réunis. La question
28 se pose de savoir s'il faudra lever des fonds supplémentaires. D'après M. Huonker, qui est
29 relativement confiant, on disposerait déjà de quelques garanties et certains versements au-
30 raient déjà été effectués.

31 Remarque ajoutée au PV: le point "livret d'épargne/compte d'épargne" est mis comme
32 point suivant à l'ordre du jour.

33 **4. Livret d'épargne/compte d'épargne (Heure des questions)**

34 Le délégué évoque les heures des questions des conseillers nationaux Aebischer et Leute-
35 negger Oberholzer. A ses yeux, le thème des épargnes doit aussi être pris en compte dans
36 le cadre de l'étude scientifique. Il souhaite qu'on lui transmette des informations concrètes
37 sur le sujet.

38 Mme Wider demande de quelles manières la COPMA pourrait procéder. Pour elle, le pro-
39 blème n'est pas tant la modification législative qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015, mais
40 plutôt les comptes qui ont déjà été fermés, que ce soit par un tuteur ou par une personne
41 autorisée. Les banques ne doivent conserver les documents que pendant dix ans.

42 Mme Hilafu explique que, en cas d'adoption, des aliments ont souvent été exigés. Il faut
43 alors déterminer si ces aliments reviennent à l'Etat ou aux enfants concernés.

44 M. Huonker rend attentif au fait qu'il n'existe pas toujours de traces de ces épargnes. Cer-
45 tains dossiers contiennent des informations sur la création, la gestion et les mouvements de

1 livrets d'épargnes. D'autres n'indiquent rien à ce sujet. D'autres encore ont tout bonnement
2 été détruits. Il évoque le cas de Walter Emmisberger, président de l'association Fremdpla-
3 ziert (placements extrafamiliaux), et distribue un extrait de son dossier mentionnant un livret
4 d'épargne disparu. Dans le cadre des avoirs en déshérence des victimes de l'holocauste,
5 différentes mesures ont été prises. C'est entre autres ce sur quoi ont porté les travaux de la
6 Commission Bergier. L'étude historique n'a pas été la seule tâche de la Commission, ni celle
7 qui lui a demandé le plus de travail. Dans le cadre de la Commission Volcker, des experts
8 financiers ont été chargés d'analyser la manière de régler la question des fonds. Enfin, les
9 banques suisses ont versé un forfait de 1,25 milliard de francs en faveur des survivants de
10 l'holocauste et de leurs héritiers. Selon lui, il serait approprié de s'inspirer ici de cette solu-
11 tion. On devrait sensibiliser les banques et réfléchir à une manière dont elle pourrait verser
12 un montant forfaitaire en faveur du fonds d'aide immédiate et du fonds de solidarité envisa-
13 gé. L'étude scientifique est importante, mais n'est pas la seule mesure possible.

14 M. Cevey parle d'un article publié dans Le Matin. La responsabilité incomberait aux cantons.

15 Le délégué souligne que les faits doivent être tirés au clair.

16 M. Wieilly évoque les forces de travail exploitées par l'Armée suisse. Il explique qu'il a pu
17 retrouver son livret d'épargne par le biais de la justice de paix. Le livret est à chaque fois au
18 nom de la personne concernée. Les participants remercient M. Wieilly pour cette information.

19 **3.3 Etude scientifique: Comité indépendant d'experts et programme national de re-** 20 **cherche**

21 Le délégué rappelle ce qu'il a déjà dit au sujet des décisions du Conseil fédéral.

22 M. Lenwiler ajoute que les documents sur lesquels ces décisions se fonderont ont été portés
23 à la connaissance de la TR. L'idée est que les deux équipes de projet collaborent étroitement.
24 La TR devrait être impliquée dans ces projets. On attend la décision du Conseil fédéral.

25 M. Ryter demande de quelle manière les personnes concernées seront prises en compte.
26 Les échanges entre les personnes concernées et les chercheurs se feront en premier lieu
27 par le biais de la TR, mais pas exclusivement. Le cercle des personnes concernées à impli-
28 quer devra être défini plus précisément par la commission indépendante d'experts ou par la
29 direction du programme national de recherche. Les personnes concernées sont invitées à
30 faire part de leurs attentes. Le délégué confirme que personne ne conteste le fait qu'il faille
31 impliquer les personnes concernées. Les projets auront des approches différentes. On pour-
32 rait également lancer un appel à participation. Les formulaires d'aide immédiate contiennent
33 d'ailleurs une rubrique où la personne peut indiquer si elle souhaite participer à l'étude scien-
34 tifique. Dans la plupart des cas, la réponse est positive.

35 Mme Hilafu demande pourquoi le programme de recherche zurichois se limite à la période
36 post-1950. Le délégué répond qu'il s'agit d'un projet indépendant, pour lequel la Confédéra-
37 tion n'a pas donné d'instructions.

38 **3.4 Initiative populaire**

39 La conseillère nationale Schneider Schüttel informe qu'environ 85 000 signatures ont déjà
40 été récoltées. Entretemps, des membres de l'UDC auraient rejoint le comité de soutien. Un
41 nouveau membre notable est l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi. Mme Biondi évoque une
42 discussion qu'elle a eue avec le conseiller national Reimann. Mme Waser insiste sur
43 l'importance de faire figurer ce thème dans les livres d'histoire. M. Huonker ajoute que
44 l'ancien président de l'USP a aussi signé l'initiative.

1 M. Ryter demande ce qu'il se passerait si l'initiative était soumise à votation et rejetée par le
2 peuple. Le délégué explique que le but est de disposer d'un projet de loi conforme aux pro-
3 positions de la TR avant que l'initiative ne soit mise en votation. On pourrait ainsi présenter
4 ces propositions comme contreprojet indirect à l'initiative. L'initiative pourrait alors être re-
5 tirée. Si elle n'est pas retirée et qu'elle échoue en votation, il sera extrêmement difficile de
6 faire accepter le projet de la TR.

7 **5. Table ronde**

8 **5.1 Tâches et objectifs**

9 Le délégué évoque la tâche, désormais accomplie, qui consistait à proposer des mesures. Il
10 s'agit à présent surtout d'accompagner la mise en œuvre des mesures proposées.

11 **5.2 Traitement d'autres thèmes et approfondissement de thèmes déjà traités; voire** 12 **auditions ?**

13 Mme Hilafu évoque une demande de la conseillère nationale Schneider Schüttel et propose
14 de mettre en place une « carte » prouvant la qualité de victime. Mme Schneider Schüttel
15 explique qu'il s'agit d'éviter aux personnes concernées d'avoir à raconter plusieurs fois leur
16 histoire. Il faudrait toutefois, en premier lieu, demander à celles-ci si elles sont d'accord avec
17 cette idée. Le délégué demande qui pourrait être habilité à délivrer cette attestation. Mme
18 Schneider Schüttel demande s'il serait possible de faire cela dans le cadre de l'aide immé-
19 diate. Le délégué rappelle que dans la lettre d'octroi d'aide immédiate il est précisé que la
20 personne est effectivement une victime. Mais cette preuve n'est disponible que pour les per-
21 sonnes qui ont sollicité l'aide immédiate et qui se trouvent dans une situation financière pré-
22 caire. M. Avanzino établit un parallèle avec la reconnaissance de la qualité d'enfant victime
23 de la guerre. Le délégué prend note de la demande et assure que l'on réfléchira à des me-
24 sures possibles et que la TR abordera à nouveau le sujet lors d'une prochaine séance.

25 M. Ryter demande ce qu'il serait possible de faire si la victime ne dispose d'aucune preuve.
26 Le délégué explique qu'il n'est pas nécessaire de disposer de preuves écrites. Il suffit
27 d'exposer de manière crédible son expérience. Mme Biondi ajoute que la durée de séjour
28 dans un établissement pénitentiaire n'est pas un critère. M. Schüpbach assure qu'il est diffi-
29 cile de prouver les expériences vécues. Le délégué insiste aussi sur le fait que l'on ne peut
30 pas exiger de preuves. M. Wieilly explique que son association dispose de beaucoup de do-
31 cuments. Le délégué ajoute que, dans le cadre du traitement des demandes d'aide immé-
32 diate, des informations sont réunies sur les foyers et les établissements. Ces informations
33 peuvent être réutilisées pour d'autres demandes.

34 Mme Hilafu évoque la liste de thèmes établie par Zwangsadoption-Schweiz. Avec les jeunes
35 générations, il convient d'aborder le thème de l'intégration sur le marché du travail ; avec
36 génération plus avancée, qui souffre davantage de solitude, il convient de discuter égale-
37 ment d'un programme. La restitution de prestations financières est aussi un thème à prendre
38 en compte.

39 M. Cevey parle des sept séances de la TR, auxquelles il a participé. Pour lui, rien n'a changé
40 quant à la responsabilité des autorités. Il demande que la question de l'indemnisation ne soit
41 pas soumise au Parlement, car celui-ci n'avait pas réagi à l'époque. Les victimes doivent être
42 indemnisées aussi vite que possible. C'est leur droit. Il faut édicter un arrêté fédéral urgent. Il
43 demande pourquoi aucun médecin ne participe à la TR. Le délégué explique que la TR n'a
44 pas la compétence d'édicter un arrêté fédéral urgent. La TR a la tâche de faire en sorte que
45 le Conseil fédéral puisse soumettre un projet au Parlement. Par ailleurs, il est très ouvert à

- 1 l'idée l'élargir la TR. M. Cevey tient à clarifier : il ne s'agit pas des autorités qui sont repré-
2 sentées à la TR, mais des autorités auxquelles il a affaire au quotidien.
- 3 Mme Biondi insiste sur le fait qu'il n'est plus défendable de protéger les auteurs des injus-
4 tices. Elle demande que des noms soient livrés. Le délégué confirme que cette demande est
5 déjà présente dans le rapport.
- 6 M. Ronzani évoque deux approches desquelles il serait opportun, selon lui, de discuter : les
7 groupes d'entraide et la réconciliation. Le délégué le remercie pour cette suggestion. Il con-
8 seille d'aborder le thème de la réconciliation d'abord dans le cadre du forum des victimes.
- 9 M. Jost revient à la demande de M. Cevey et parle du principe de responsabilité. Il estime
10 que les personnes concernées doivent être mieux impliquées et soutenues.
- 11 Mme Hilafu souhaite que des auditions aient lieu. Elle est défavorable à un élargissement de
12 la TR, qu'elle jugerait non constructif.
- 13 D'après M. Wieilly, ensemble, et en particulier avec le soutien du délégué, il est possible
14 d'atteindre plus facilement des objectifs. Il évoque un projet en cours pour la télévision. Le
15 délégué souligne l'importance de ce genre de projets.
- 16 M. Schüb bach parle de ses mauvaises expériences avec la télévision suisse. Après un in-
17 vestissement important, le projet prévu pour demain ne sera pas diffusé. Mme Hilafu évoque
18 aussi des entrevues qui n'ont en fin de comptes pas été utilisées.
- 19 Le délégué maintient que les médias peuvent être très utiles à la TR pour l'aider à faire valoir
20 ses intérêts. Il propose de discuter de ce thème plus en profondeur lors d'une prochaine
21 séance.
- 22 M. Huonker est en faveur d'une coordination des travaux de communication. Il songe à me-
23 ner des auditions de victimes. Ce projet nécessiterait un budget. M. Huonker serait disposé à
24 intégrer un comité de la TR. Le délégué renvoie au point 6 du rapport, où cette question est
25 évoquée. Il juge cet aspect important.

26 **5.3 Proposition de Zwansadoption - Schweiz**

- 27 Le délégué estime qu'il faut reprendre les points soulevés par la proposition de Zwangsadop-
28 tion – Schweiz.

29 **5.4 Médication forcée**

- 30 En lien avec la proposition de Mme Hilafu, le délégué suggère d'écouter des témoignages,
31 dans le cadre de la TR, sur le thème de la médication forcée.

32 **6. Forum des victimes**

- 33 La prochaine séance aura lieu le 23 octobre.

34 **6.1 Réconciliation collective ?**

- 35 M. Ronzani explique qu'on vient souvent lui parler de la question de la réconciliation. Son
36 expérience dans le domaine de la médiation lui a appris que la réconciliation était souvent
37 une étape indispensable avant d'entreprendre un travail commun constructif. La réconcilia-
38 tion nécessite, elle, au préalable, que les institutions responsables soient prêtes à collaborer.
39 En retour, il faut que les personnes concernées soient prêtes à exposer leur histoire devant
40 ces institutions ou leurs représentants. M. Ronzani présente les conditions d'un processus

1 de réconciliation, ainsi que la manière de procéder. M. Frey estime que la réconciliation a
2 déjà commencé par le biais de la TR. Le public n'en a pas encore été informé. Il propose de
3 discuter du travail de communication dans un petit groupe.

4 Mme Biondi explique que, dans son association, personne n'est prêt pour un tel processus.
5 L'Etat doit d'abord remplir ses obligations. M. Claude est également d'avis qu'il est trop tôt
6 pour parler de réconciliation.

7 M. Jost estime que la TR doit d'abord devenir crédible, ce qui, toujours selon lui, n'est pas le
8 cas aujourd'hui : d'une part parce que, dans sa vie comme dans celles d'autres personnes
9 concernées, rien n'a changé ; d'autre part parce que, à ses yeux, le manque d'empathie ne
10 vient pas seulement des autorités. Il invite les participants à se détacher de leurs concep-
11 tions induites par le contexte et à reconnaître l'envergure du problème ainsi que la nécessité
12 d'agir rapidement. Il attire l'attention sur l'attitude exemplaire de M. Stadler et de Mme
13 Schneider Schüttel. Leur empathie et leur tact sont typiquement ce qui permettrait à la TR de
14 gagner en crédibilité et de lancer un processus de réconciliation.

15 Le délégué remercie M. Ronzani pour ses explications. Il trouve opportun que le sujet soit
16 d'abord discuté au forum des victimes avant d'être abordé à nouveau à la TR.

17 Mme Hilafu demande si le délégué est prêt à faire un bref passage aux prochaines séances
18 du forum des victimes. Le délégué répond qu'il est disposé à le faire si on lui en fait la de-
19 mande.

20 **7. Suite des travaux**

21 Le délégué évoque la discussion sur les thèmes à aborder éventuellement dans le cadre de
22 la TR. Il faut maintenant définir comment et quand aborder ces thèmes. Des propositions
23 seront faites lors de la prochaine séance, lors de laquelle certains thèmes pourront déjà être
24 discutés. Il propose de tenir la prochaine séance (journée complète) dans la première quin-
25 zaine de janvier. D'ici là, le Conseil fédéral aura pris les décisions nécessaires à la suite des
26 travaux et il sera temps de discuter à nouveau de certains thèmes abordés aujourd'hui.

27 Prochaine séance : **mercredi 14 janvier 2014**, 9 h 30.

28 Les dates des séances de l'année prochaine seront fixées au fur et à mesure.

29 **8. Divers**

30 Mme Biondi demande quelle est la prescription pour les infractions commises par l'Etat. Le
31 délégué propose de répondre par écrit à cette question.

32 Le délégué évoque l' « organisation pour le soutien financier et l'aide immédiate » (*Organisa-*
33 *tion für Finanzbeistand und Soforthilfe*). Celle-ci n'est pas sérieuse et n'a rien à voir avec
34 l'aide immédiate de la TR.

35 M. Claude informe la TR sur les difficultés rencontrées avec l'Eglise catholique à Fribourg. Il
36 a adressé un courrier détaillé à l'évêque. Une réponse lui est déjà parvenue et des docu-
37 ments lui ont été mis à disposition. Les archives sont donc maintenant au moins partielle-
38 ment accessibles, ce qui est un grand pas en vue d'une réconciliation. A ses yeux, la TR n'a
39 pas été assez active. Il souhaiterait qu'un groupe de la TR aide les personnes concernées
40 en cas de difficultés avec l'Eglise catholique. Le délégué parle des discussions de la Confé-
41 rence des évêques sur la création d'un fonds pour les victimes de prêtres pédophiles. Les
42 discussions et intentions sérieuses comme celles-ci sont très réjouissantes. En outre, un
43 groupe parlementaire travaille sur ce thème.

- 1 M. Schüpbach parle de la lecture qu'il proposera le mardi 7 novembre 2014, 20 h 00, à la
- 2 librairie Schreiber à Olten.
- 3 Remarque ajoutée au PV: le papillon imprimé en vue de cette lecture est joint au PV.
- 4 Le délégué remercie les traductrices pour leur travail précieux et clôt la séance.

- 5 Fin de la séance : 17 h 30